

MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous transmettre les informations requises au regard de la situation financière de la municipalité de Bouchette.

1- ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2013

Le vérificateur externe, la firme Piché & Lacroix CPA inc, avait confirmé que pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, la municipalité réalisait un surplus de 175 631\$, ce qui portait le surplus accumulé non affecté à 286 666\$ et le surplus accumulé affecté à 185 568\$.

2- INDICATIONS PRÉLÉMINAIRES POUR L'ANNÉE 2014

Les prévisions budgétaires 2014 indiquaient l'équilibre entre les revenus et les dépenses en utilisant une partie du surplus accumulé. Il nous apparaît réaliste d'annoncer que ce résultat anticipé devrait se concrétiser avec une marge positive.

3- ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2015

L'article 954 du Code municipal édicte au conseil de procéder à sa planification budgétaire de l'exercice financier suivant, à cette période de l'année.

Les orientations suivantes guideront les membres du conseil dans les choix budgétaires qui mèneront à l'adoption du budget 2015 :

- A) Nous entendons poursuivre nos actions afin de mettre encore plus en valeur les multiples attraits naturels, culturels et touristiques de notre municipalité. Et, pour embellir notre zone urbaine, nous prévoyons adhérer à Fondation Rues principales.
- B) Suite à la confirmation de notre subvention relative à la taxe d'assise sur l'essence, nous pourrions débiter la réfection des rues du village, par section, en commençant dès le printemps 2015, par une partie de la rue du Pont, tout en continuant d'améliorer nos chemins municipaux.
- C) Pour améliorer la qualité de vie de nos jeunes, nous procéderons à la rénovation et à l'agrandissement du pavillon au Centre Quatre Saisons.
- D) Avec l'acquisition de notre nouveau camion incendie auto pompe citerne, nous allons mettre l'emphase sur du soutien technique pour nos pompiers volontaires visant l'amélioration de leurs connaissances et de leurs interventions en cas d'incendie.
- E) Pour ce qui est de notre rivière et de nos nombreux lacs, nous allons continuer notre travail de protection et d'amélioration de notre environnement.

4- LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En 2014, le traitement versé aux élus de la municipalité représente, pour le maire, 7885.20\$ en rémunération et 3942.60\$ à titre d'allocation de dépenses, alors que les conseillers reçoivent 2628.36\$ en rémunération et 1314.12\$ à titre d'allocation de dépenses.

5- ATTRIBUTION DES CONTRATS 2014

Des contrats ont été octroyés en 2014. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ est déposée, en annexe, avec le présent rapport ainsi que la liste des contrats de 2 000\$ conclus au cours de l'année avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$. Ces listes peuvent être consultées au bureau municipal.

6- CONCLUSION

La séance du conseil en vue de l'adoption du budget 2015 devrait se tenir en décembre 2014.

Tous mes remerciements vont à la population de Bouchette pour leur confiance à l'égard de leur Conseil municipal. Je salue le travail de mes collègues conseillères et conseillers qui ont œuvré avec motivation à l'amélioration des services ainsi qu'au développement de notre municipalité. J'exprime également ma vive satisfaction aux employés municipaux pour leurs loyaux services. Merci à l'équipe de pompiers volontaires pour leur disponibilité et leur excellent travail. Merci aux membres du Comité des loisirs et aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour leur implication bénévole.

Un MERCI spécial à toutes les personnes bénévoles œuvrant au sein des différents organismes municipaux et communautaires.

Je profite de l'occasion pour adresser mes salutations les plus cordiales aux citoyennes et aux citoyens de Bouchette.

Réjean Major
Maire